

Répartition du capital

En se basant sur les hypothèses de valorisation de la société et donc du nombre d'associés à chaque palier, il est défini les répartitions du capital ci-dessous.

La répartition du capital le jour de la constitution (novembre 2023) de la société est :

- 84% des actions sont détenues par Olivier Giry, soit 42 000 actions,
- 16% des actions sont détenues à égalités entre les autres associés présents, soit 8000 actions,
- Total d'actions : 50 000, valorisation à 5000€ soit 0,10€ l'action,
- Olivier Giry émet des Finaliser : Promesse de vente de titres (PVT) aux responsables de Business Unit.

Olivier : j'ai choisi de faire une répartition qui soit méritocratique. Comme je ne connaissais pas à 100% les associés fondateurs de TheTandem, j'ai opté pour une répartition à la création de la société équivalente entre les 4 premiers. Je partage donc plus bas la vision que j'ai de la répartition du capital à horizon de 3 ans. Cet horizon de 3 ans correspond au 1er grand objectif que nous nous sommes fixé.

Le principe méritocratique est que selon les résultats des associés impliqués dans le développement de TheTandem, ils auront plus d'actions. Pour cadrer cela, nous avons mis en place des Promesses de Vente de Titres liées à des objectifs annuels pendant 3 années.

À partir du 1 avril 2024 puis à chaque trimestre, nous intégrerons un ou plusieurs associés. La société TheTandem étant une société à capital variable, son fonctionnement est comme suit :

1. nous évaluerons la société en considérant la formule définie dans les statuts :
capitaux propres + 12% du chiffre d'affaires,

Nous utiliserons toujours le chiffre d'affaires réalisé sur le trimestre précédent et le multiplierons par 4 pour obtenir un chiffre d'affaires annuel prévisionnel,

2. le ou les associés feront l'acquisition d'une ou plusieurs actions sur la base de notre valorisation,
3. l'augmentation de capital sera validée puis signée par le Conseil d'Administration. Le cabinet d'avocat est garant du listing des associés et la répartition du capital.

Exemple au 1 avril 2024 :

un nouvel associé rentre dans les conditions suivantes :

- valorisation d'une action : 0,88€
- montant investi : 100€
- nombre d'actions achetées : 113
 - dont 0,1€ en nominale

- et dont 0,78 en prime d'émissions ([définition ici](#))
 - nombre d'actions totales de la société une fois l'opération effectuée : 50 113
-

Vision de la répartition du capital à horizon 3/5 ans par Olivier Giry :

Mon objectif de répartition du capital est d'être comme suit à horizon 3/5 ans :

- Olivier Giry : 50%,
- les Responsables de BU et Rôles clé : 30%,
- l'ensemble des associés : 20%.

Je donnerai priorité aux responsables de BU selon les besoins pour accompagner le développement de la société.

Je parle ici d'ouvrir les parts que je détiens (via ma société OGiry). On parle donc d'ouvrir de mettre en jeux 12000 à 15000 actions.